

PRINCIPAUTÉ DE MONACO
—
COMMISSION SUPÉRIEURE DES COMPTES
—

RAPPORT PUBLIC ANNUEL

2020

ANNEXE AU « JOURNAL DE MONACO » N° 8.548

DU 23 JUILLET 2021

Le présent rapport a été délibéré et arrêté par la Commission Supérieure des Comptes en séance tenue le 5 juillet 2021.

La Commission, instituée par l'Article 42 de la Constitution et régie par l'Ordonnance Souveraine n° 1.707 du 2 juillet 2008, est composée de MM. Jean-Pierre GASTINEL, Président, Christian DESCHEEMAEKER, Vice-Président, Paul HERNU, Mme Sylvie ESPARRE, M. Roberto SCHMIDT et M. Olivier ORTIZ, Membres.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
CHAPITRE I - ACTIVITÉS DE LA COMMISSION SUPÉRIEURE DES COMPTES EN 2020	5
I - CONTRÔLES EFFECTUÉS	5
II - RELATIONS INTERNATIONALES	6
CHAPITRE II - RAPPORT SUR LA GESTION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE DE L'ÉTAT EN 2019	7
I - LA GESTION ET LES RÉSULTATS BUDGÉTAIRES	7
A. Gestion budgétaire	8
B. Lois du budget	8
II - LES RECETTES BUDGÉTAIRES	9
A. Produits et revenus de l'Etat	9
B. Recettes des services administratifs	10
C. Contributions	11
III - LES DÉPENSES ORDINAIRES	11
A. Dépenses de fonctionnement	11
B. Interventions publiques	16
IV - LES DÉPENSES EN CAPITAL	20
A. Programmation budgétaire au sein du Programme Triennal d'Equipement Public de 2019 à 2022	20
B. Analyse par chapitre budgétaire des dépenses réalisées au cours de l'Exercice 2019	23
V - LES COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR	30
A. Compte 83-70 « Assurance Prospection-Foire »	31
B. Compte 84-10 « Avances - Dommages »	31
C. Comptes 84-21 « Domaines Divers » ; 84-31 « Travaux Grimaldi Forum » et 84-71 « Réhabilitation Quai Saint Antoine 1 ^{er} »	32
D. Compte 85-50 « Projet Eureka »	32
VI - LE FONDS DE RÉSERVE CONSTITUTIONNEL	33
A. Résultats du Fonds de réserve constitutionnel	33
B. Evolution des actifs du fonds	33
C. Evolution du passif de fonds	35
OBSERVATIONS DU GOUVERNEMENT PRINCIER AU PROJET DE RAPPORT PUBLIC ANNUEL 2020 DE LA COMMISSION SUPÉRIEURE DES COMPTES	36

INTRODUCTION

L'Article 11 de l'Ordonnance Souveraine n° 1.707 du 2 juillet 2008 prévoit que la Commission Supérieure des Comptes « adresse chaque année au Prince Souverain un rapport d'activité dans lequel elle expose notamment les principales constatations et observations auxquelles ont donné lieu les contrôles qu'elle a exercés sur les comptes et la gestion de l'Etat et des organismes publics au cours de l'année écoulée ».

Ce rapport est publié au Journal Officiel. Il est accompagné le cas échéant, des réponses que le Ministre d'Etat peut formuler dans le délai d'un mois.

Le présent rapport public a été établi en application de ce texte.

Tandis que le Chapitre I est consacré à l'activité de la Commission Supérieure des Comptes en 2020, les chapitres suivants traitent des différents contrôles effectués pendant cette même année.

* *
*

CHAPITRE I

**ACTIVITÉS DE LA COMMISSION SUPÉRIEURE DES COMPTES
EN 2020**

I - CONTRÔLES EFFECTUÉS

L'année 2020 a été marquée, pour la Commission Supérieure des Comptes, par la crise liée à la pandémie de Covid-19, qui a touché la Principauté comme de nombreux autres pays.

L'apparition de cette pandémie et les mesures, en particulier le confinement, mises en place par le Gouvernement Princier pour y faire face, ont inévitablement affecté le programme des travaux de la Commission Supérieure des Comptes, tel qu'il avait été arrêté pour l'année 2020. En effet, la période du confinement, en interdisant les voyages et en imposant le télétravail comme norme de travail pour la majorité des fonctionnaires de la Principauté, a nécessité un décalage des travaux de la Commission Supérieure des Comptes.

Le caractère exceptionnel et inédit de cette crise a conduit la Commission Supérieure des Comptes à laisser, dans un premier temps, les services de l'Etat se concentrer sur les mesures urgentes qui l'accaparaient, à savoir la lutte contre l'épidémie, puis la mobilisation de l'ensemble de ses ressources, afin de faire face à la crise économique sans précédent frappant désormais la Principauté. Les contrôles de la Commission Supérieure des Comptes ont ensuite repris.

Le Rapport sur la gestion budgétaire et financière de l'Etat pour l'année 2019 décrit une situation financière qui a été fortement modifiée en 2020. En effet, les mesures budgétaires adoptées d'urgence par le Gouvernement Princier pour faire face à la crise ont considérablement transformé la situation des finances publiques, donnant ainsi aux finances de l'Etat une physionomie totalement nouvelle par rapport à celle qu'elles avaient en 2019.

Les autres contrôles ont été menés avec parfois avec quelque retard :

- le contrôle du Centre Scientifique de Monaco a été poursuivi ; la procédure contradictoire n'étant pas encore achevée à la fin de l'année 2020, ce contrôle sera détaillé dans le rapport public de l'année prochaine ;

- il en est de même pour le contrôle commencé en 2020 relatif aux modalités d'instruction, de décision et de suivi des subventions accordées par l'Etat monégasque, à travers l'exemple du Secteur Culturel ;

- le contrôle de la Société d'Exploitation des Ports de Monaco a, quant à lui, été reporté en 2021.

Les vérifications ont été menées à partir des pièces et documents comptables ainsi qu'au moyen de rencontres avec les dirigeants des organismes énumérés ci-dessus.

II - RELATIONS INTERNATIONALES

La Commission Supérieure des Comptes entretient des relations suivies avec les Institutions Supérieures de Contrôle des autres pays. Elle le fait à travers notamment l'INTOSAI (Organisation au niveau mondial de ces institutions), l'EUROSAI (Association au niveau européen) et, enfin, l'AISSCUF (Association des Institutions Supérieures de Contrôle ayant en Commun l'Usage du Français).

En cette année 2020, les différents congrès internationaux ont naturellement connu des annulations du fait de la crise sanitaire. Ainsi, l'Assemblée Générale d'EUROSAI, qui devait se tenir à Prague, du 31 mai au 4 juin 2020, a été reportée à l'année 2021.

Cependant, par sa pratique des échanges entre Institutions Supérieures de Contrôle, lesquels se sont poursuivis durant l'année 2020, la Commission Supérieure des Comptes entend à la fois conforter ses propres compétences et témoigner auprès de ses homologues étrangers de la qualité des finances et des institutions de la Principauté et de leur contrôle.

* *
*

CHAPITRE II

**RAPPORT SUR LA GESTION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE
DE L'ÉTAT EN 2019**

Conformément aux dispositions des Articles 6, 9 et 10 de l'Ordonnance Souveraine n° 1.707 du 2 juillet 2008, la Commission Supérieure des Comptes a établi un rapport annuel, à partir des contrôles qu'elle a effectués sur les opérations de l'Etat au cours de l'Exercice 2019. Ce rapport a notamment pour but de permettre de procéder au règlement du budget de cet exercice.

Ce rapport arrêté examine successivement :

- la gestion et les résultats budgétaires ;
- les recettes budgétaires ;
- les dépenses ordinaires ;
- les dépenses en capital ;
- les comptes spéciaux du Trésor et le Fonds de réserve constitutionnel ;
- la conclusion.

Ce plan conforme à ceux des rapports concernant les exercices précédents, permet d'effectuer les comparaisons d'une année à l'autre.

I - LA GESTION ET LES RÉSULTATS BUDGÉTAIRES

Le tableau suivant retrace les résultats de l'Exercice 2019 et les compare à ceux de l'Exercice 2018.

En €	2018	2019		
	Résultats	Budget Primitif (a)	Budget Rectificatif (b)	Résultats
BUDGET GÉNÉRAL				
Recettes	1 292 070 886	1 346 121 700	1 504 561 500	1 523 743 912
Dépenses ordinaires	842 241 175	902 342 300	920 618 400	901 271 710
Équipement et Investissement	411 428 290	439 805 700	582 391 400	618 660 056
Total Dépenses	1 253 669 465	1 342 148 000	1 503 009 800	1 519 93 766
Excédent de Recettes (+) ou de Dépenses (-)	+ 38 401 421	+ 3 973 700	+ 1 551 700	+ 3 812 146
COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR				
Recettes	57 991 979	51 053 000	61 831 000	67 516 678
Dépenses	81 878 039	111 892 200	127 799 200	106 579 625
Excédent de Recettes (+) ou de Dépenses (-)	- 23 886 060	- 60 839 200	- 65 968 200	- 39 062 947
ENSEMBLE DES OPÉRATIONS DE L'ÉTAT				
Excédent de Recettes (+) ou de Dépenses (-)	+ 14 515 361	- 56 865 500	- 64 416 500	- 35 250 801
(a) Loi n° 1.467 du 20 décembre 2018.				
(b) Loi n° 1.476 du 23 octobre 2019.				

A. Gestion budgétaire

Le programme gouvernemental d'action comprenait, pour l'Exercice 2019, 41 objectifs stratégiques prioritaires qui, malgré le souhait gouvernemental, ne prévoyait pas un grand nombre d'objectifs chiffrés.

S'agissant du Programme Triennal d'Équipement, il fera l'objet dans la Partie IV (cf. infra) d'une analyse détaillée qui rend inutile d'en reprendre ici les données.

B. Lois de budget

1° BUDGET PRIMITIF

Le Budget Général prévoyait des recettes d'un montant de 1 346 121 700 € en augmentation de 10,6 % par rapport au Budget Primitif de 2018 ; en raison de la croissance des recettes fiscales (+ 13,5 %).

S'agissant des dépenses, les crédits ouverts d'un montant de 1 342 148 000 €, représentaient une hausse voisine de celles des recettes, notamment en matière de dépenses d'Équipement, alors que celles de Fonctionnement connaissaient des prévisions plus modérées.

Il en résulte un excédent de recettes de 3,97 M€ (au lieu de 1,95 M€ en 2018). En revanche, pour les comptes spéciaux du Trésor, l'essentiel de l'augmentation, et donc du déficit, est due à celle du compte « Avances - Dommages ».

2° BUDGET RECTIFICATIF

Trois secteurs expliquent l'évolution des dépenses :

- le logement avec le plan national pour le logement des Monégasques (suppléments de 152 M€) ;
- une réduction des prévisions de recettes (recul de l'I.S.B.) ;
- un transfert au Fonds de réserve constitutionnel d'une partie des actions de la S.B.M.

Dans ces conditions, l'excédent de recettes se réduit de 3,97 M€ à 1,55 M€.

S'agissant des comptes spéciaux du Trésor, l'excédent de dépenses passe de 60,8 M€ à 66 M€.

3° REALISATIONS

Malgré la croissance des recettes du Budget Général (1 523,7 M€) par rapport à 2018 (1 292 M€), soit + 17,9 %, l'excédent de recettes constaté en 2019 a diminué notablement par rapport à 2018 (3,8 M€ contre 38,4 M€).

S'agissant des comptes spéciaux du Trésor, les dépenses ont excédé de 39 M€ le montant des recettes (23,88 M€ en 2018).

Dans ces conditions, l'excédent de recettes relevé en 2018 (+ 14,51 M€) a fait place à un excédent de dépenses de 35,25 M€.

4° VIREMENTS DE CREDITS

Les virements de crédits entre chapitres, articles et sous-articles sont restés dans la moyenne constatée lors de l'examen des budgets précédents et notamment celui de 2018.

II - LES RECETTES BUDGÉTAIRES

Les recettes fiscales de l'Etat, qui avaient augmenté de 8,6 % en 2018, ont connu une nouvelle augmentation en 2019 (+ 4,5 %).

A. Produits et revenus du Domaine de l'Etat

Ces recettes ont augmenté en 2019 de 75,1 %. Cette hausse exceptionnelle est due aux recettes du domaine financier qui enregistrent une opération destinée à majorer les recettes de l'Etat par un jeu d'écriture : le transfert au F.R.C. d'une partie des actions inaliénables de la Société des Bains de Mer, jusqu'alors détenues par l'Etat (budget).

Les recettes du « *Domaine Immobilier* » ont augmenté de 37,4 %. L'augmentation la plus forte provient des produits de cession. Quant aux loyers de logements et de locaux commerciaux, ils ont enregistré une hausse de 5,2 % ; aucune diminution n'apparaît malgré la décision du Gouvernement Princier de ne pas faire payer de loyers aux occupants de l'ensemble immobilier des Jardins d'Apolline victimes à l'automne 2016 de défauts de construction. Les loyers non perçus par l'Administration des Domaines sont compensés par des versements du Compte spécial du Trésor 84-10 sur lequel sont imputées toutes les opérations liées à ce sinistre coûteux.

Les recettes des Parkings Publics ont été de 38,5 M€ pour 16499 places de parking au 31 décembre 2019.

Les produits des monopoles ont augmenté de 6 %, avec des évolutions divergentes selon qu'il s'agit des monopoles exploités par l'Etat ou des monopoles concédés.

Les monopoles exploités directement par l'Etat ont vu leurs recettes atteindre 46,6 M€ (- 1,6 %). La *Régie Monégasque des Tabacs et Allumettes* reste le premier contributeur ; avec 19,3 M€ (+ 4,7 %). Les produits des *Postes et Télégraphes* sont orientés à la hausse (+ 7 %) malgré un contexte peu favorable au courrier postal. Quant aux *Publications Officielles*, en dépit de la réduction des abonnements au Journal de Monaco consécutive à sa mise en ligne, elles enregistrent une augmentation de leurs recettes qui se montent à 1,5 M€ grâce aux insertions et annonces légales.

Les recettes tirées des monopoles concédés ont enregistré une augmentation sensible (63,1 M€ au lieu de 56,0 M€), contrastant avec les exercices antérieurs. La principale recette est, comme à l'accoutumée, la redevance versée par la S.B.M. qui, après deux années de baisse, a atteint 35,1 M€ en 2019. La redevance de *Monaco Télécom* due pour l'exploitation du réseau téléphonique de la Principauté, est passée de 7,6 M€ à 8,7 M€ en 2019.

Les revenus du « *Domaine Financier* » (163,3 M€) sont exceptionnellement élevés pour les raisons mentionnées plus haut : les transferts de titres de la S.B.M.

B. Recettes des Services administratifs

Les recettes des Services administratifs se sont établies à 41 M€. Elles ne représentent pas même 3 % des recettes totales du budget et doivent être interprétées par comparaison avec les dépenses des services correspondants.

Deux remarques peuvent être formulées. Tout d'abord, le Service des Titres de Circulation, dont les recettes sont de 6,3 M€ et dont la gestion implique de très nombreuses correspondances, fonctionne à l'aide d'un équipement informatique désuet. Ensuite, dans le Service de l'Aviation Civile, les deux compagnies concurrentes pour desservir l'Héliport ont envers l'Etat des dettes qui se

maintiennent année après année malgré quelques versements et ne donnent pas lieu à des mesures de recouvrement coercitives.

C. Contributions

Le total des Contributions a atteint, en 2019, 1 057,2 M€, en augmentation de 4,5 %.

Les droits de Douane, qui incluent les taxes sur l'énergie, ont rapporté 48 M€ (+ 4,1 %).

Les contributions sur les transactions juridiques (181,9 M€), qui avaient augmenté de 3,1 % en 2018, ont connu une hausse un peu plus forte en 2019 (4,8 %), la principale rubrique étant celle des droits de mutation. Cette ligne de recettes, comme il est signalé chaque année, est très sensible à des opérations individuelles (succession importante, cession d'un immeuble...).

Le montant dont il faut souligner une fois encore l'importance est le produit de la T.V.A. (689,7 M€), et son augmentation très sensible (7,6 %) comparée à celle de 2018 (8,5 %).

III - LES DÉPENSES ORDINAIRES

A. Dépenses de fonctionnement

Ces dépenses sont passées de 554,51 M€ en 2018 à 583,7 M€ en 2019, soit une augmentation analogue à 2018, un peu plus forte qu'en 2017 (+ 4,1 %) et nettement plus qu'en 2016 (+ 0,6 %).

1° DEPENSES DE PERSONNEL

Les charges de personnel augmentent de 4,5 % en 2019 et passent de 324,34 M€ à 339,0 M€.

a) Effectifs, traitements et charges sociales

Les effectifs de l'Etat ont augmenté de 43 personnes pour s'établir au 31 décembre 2019 à 4059, en incluant les Services Judiciaires, le Palais, les Commissions, Assemblées et Corps Constitués ainsi que les fonctionnaires détachés dans les Etablissements Publics et les Fondations.

La valeur du point d'indice, qui avait connu une hausse de 0,5 % le 1^{er} janvier et une autre de 0,7 % le 1^{er} juillet 2018, a augmenté en 2019 de 1 % le 1^{er} janvier et de 0,5 % le 1^{er} juillet. Il s'y ajoute, comme en 2018, une prime exceptionnelle allant de 350 € à 650 € selon les agents.

La Commission Supérieure des Comptes souligne chaque année, comme le Contrôle Général des Dépenses, le nombre important des mesures d'avancement individuelles. Tous les types d'avancement ont été plus nombreux en 2019 qu'en 2018 : les avancements dits normaux ont augmenté de 19,6 %, les avancements au choix de 5,8 %, les avancements « au Grand Choix » de 14,2 %.

Les charges sociales de l'Etat se sont élevées en 2019 à 119,87 M€, soit une augmentation de 4,7 % par rapport à 2018.

b) Système de paye

D'importantes dépenses avaient été engagées au cours des années antérieures pour préparer un changement important dans la paye des fonctionnaires et agents publics grâce à un nouveau logiciel dénommé CoRHus.

La Commission Supérieure des Comptes avait fait remarquer que le calendrier de mise en œuvre était particulièrement serré. Devant l'ampleur des difficultés techniques, CoRHus, qui devait entrer en service le 1^{er} janvier 2019, a été abandonné.

c) Retraites

La Commission Supérieure des Comptes revient avec insistance dans ses rapports publics successifs sur sa préoccupation relative au poids des charges de retraite à long terme. L'effectif des retraités (2233 fin 2019) est en effet inexorablement orienté à la hausse du fait du nombre d'actifs employés par l'État, en croissance continue et ancienne, et de l'augmentation de la durée de vie.

Des observations ont en particulier été formulées dans les rapports antérieurs de la Commission Supérieure des Comptes sur le coût fort élevé des retraites anticipées, favorisées par des mesures qui ont eu autrefois leur raison d'être mais ne l'ont plus. Le nombre de départs anticipés est élevé et systématiquement supérieur aux départs à la limite d'âge.

Le sujet des retraites pèse lourd dans la maîtrise des dépenses publiques à long terme. La Commission Supérieure des Comptes se doit de renouveler son souhait de voir l'âge effectif de départ à la retraite s'élever pour se rapprocher de l'âge « normal », ce qui suppose de revoir les incitations aux départs anticipés.

d) Indemnité de fin de détachement

Cette indemnité est en fait un supplément de retraite que ses bénéficiaires acquièrent sans cotisation. Ceux-ci sont des fonctionnaires français détachés dans l'Administration Monégasque, principalement des enseignants. L'indemnité a représenté en 2019 une dépense de 1 042 845 € (+ 49 %) pour 30 bénéficiaires.

La Commission Supérieure des Comptes recommande de nouveau de réexaminer la justification de ce supplément de retraite compte tenu de l'évolution de la législation française relative aux pensions de retraite des fonctionnaires.

e) Arrêts Maladie

En analysant les « Arrêts Maladie » de l'ensemble des personnels de la Fonction Publique en 2017, la Commission Supérieure des Comptes avait relevé, en ne s'attachant qu'aux arrêts pour maladie simple, des cas assez nombreux d'absences répétées, organisées par l'agent déclaré malade de façon à ne jamais se trouver en demi-traitement. Elle avait appuyé les mesures en préparation pour limiter les abus commis avec le concours de médecins complaisants.

La Commission Supérieure des Comptes se félicite qu'une Ordonnance Souveraine du 12 mars 2020 prévoit désormais le contrôle réglementaire de présence à leur domicile, en dehors des heures de sortie autorisées, des assurés en interruption de travail.

2° DEPENSES DE SOUVERAINETE

Cette catégorie de dépenses est restée stable en 2019 à 12,50 M€.

3° FOURNITURES, SERVICES EXTERIEURS ET TRAVAUX

La croissance des dépenses de cette rubrique (231,7 M€) a été de 6,7 % en 2019. Tous les postes sont concernés.

Les « *Frais de fonctionnement* » des services sont passés de 40,67 M€ à 44,12 M€ entre 2018 et 2019 (+ 8,5 %). Ils sont répartis en deux rubriques, les dépenses administratives (32,83 M€) et les dépenses de promotion (11,29 M€). Dans la première rubrique, c'est le poste « Formation » qui connaît l'augmentation la plus forte, du fait notamment de l'effort consenti pour promouvoir une administration numérique. Dans la deuxième rubrique, l'augmentation la plus élevée s'observe sur la ligne « Réceptions et relations publiques », qui concerne principalement les représentations diplomatiques et la Direction des Relations Diplomatiques et Consulaires.

Les « *Frais d'entretien, prestations et fournitures* » augmentent de 4,5 % (56,03 M€). La hausse la plus élevée porte sur la location de locaux administratifs et divers (4,02 M€), poste qui inclut depuis 2017 les loyers que le budget de l'Etat verse au F.R.C. pour les locaux diplomatiques dont l'Etat est propriétaire (« loyers budgétaires »).

Les dépenses de « *Mobilier et de matériel* » augmentent de 11,7 % pour atteindre 20,55 M€. Elles comprennent en particulier les achats et l'entretien des véhicules de la Sécurité Publique, des Carabiniers du Prince et des Sapeurs-Pompiers.

Les « *Travaux d'entretien et de réparations* » sont un gros poste budgétaire (42,05 M€) qui concerne pour plus de la moitié du total le parc domanial locatif. L'augmentation la plus forte porte sur l'entretien des ouvrages maritimes et portuaires.

4° FRAIS FINANCIERS

Les comptes enregistrent chaque année de fortes fluctuations. Le montant de 2018 avait été bien plus faible que celui de 2017, exceptionnel. Celui de 2019 est un peu plus élevé.

5° SERVICES PUBLICS CONCEDES

Les dépenses des services publics concédés, soit 45,73 M€, augmentent de 7,7 % comme celles des services publics commerciaux non concédés (23,23 M€). Tous ces services publics induisent des dépenses, mentionnées ici, mais aussi des recettes, mentionnées plus haut.

Dépenses en €	2019	Variation en %
<u>S.M.A.</u>		
Nettoisement de la Ville	11 111 739	+ 1,4
Collecte et Incinération	18 749 038	+ 10,0
Collecte pneumatique	149 958	+ 3,1
Entretien de la Station d'Épuration	1 362 085	+ 54,9
<u>S.M.E.G.</u>		
Entretien de l'Éclairage public	1 829 273	+ 1,6
Consommation d'énergie éclairage	1 524 751	+ 10,5
<u>S.M.Eaux</u>		
Consommation d'eau	1 393 000	+ 8,8
Entretien des bassins et fontaines	239 402	+ 5,5
<u>C.A.M.</u>		
Transports publics	9 129 000	+ 7,6
Diffusion Météo Marine	240 000	=
Total	45 728 245	+ 7,7

La Commission Supérieure des Comptes avait relevé dans son rapport public précédent que les délais de négociation des nouvelles concessions succédant à des concessions parvenues à leur terme étaient parfois sous-estimés et que de ce fait des services publics continuaient d'être exploités, après l'expiration de la convention, par des entreprises dépourvues de titre juridique. La situation s'est améliorée en 2019.

a) Traitement des déchets

Une des concessions avec la Société Monégasque d'Assainissement (S.M.A.) concerne l'exploitation de l'Usine désormais dénommée « de Valorisation Energétique Trigénérationnelle » (U.V.E.T.). C'est elle qui comporte les plus gros enjeux financiers. L'exploitation de l'usine actuelle est l'objet d'une Convention qui expirait le 31 décembre 2010. La date d'expiration est désormais repoussée à la fin de 2025. Les débats continuent au sujet de la future usine, de son mode de fonctionnement et de sa localisation.

b) Chemin de fer et Gare

Comme il a été indiqué dans le précédent rapport public, la dernière convention signée avec la S.N.C.F. expirait fin 2017. Elle a été prolongée deux fois d'un an par des avenants signés à la fois avec S.N.C.F. Réseau (gestionnaire d'infrastructure) et S.N.C.F. Mobilités (exploitant ferroviaire). La négociation d'un nouveau cadre contractuel imposait de tenir compte :

- du fait qu'au lieu d'un interlocuteur français, la Principauté en a désormais trois : S.N.C.F. Gares et Connexions (rattaché à S.N.C.F. Mobilités) pour la Gare ; S.N.C.F. Réseau pour la traversée ferroviaire ; ainsi que la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur pour la desserte par les T.E.R.

- de la très grande difficulté à connaître les coûts d'exploitation par la S.N.C.F. d'une gare donnée, qu'il s'agisse de celle de Monaco ou de toute gare de son réseau, la comptabilité de l'Etablissement Public français n'ayant jamais été conçue pour le permettre.

Les audits menés pour préparer les nouvelles conventions ont notamment fait ressortir l'insuffisance des péages perçus sur les trains qui s'arrêtent à la Gare de Monaco (« toucher de gare ») au regard des dépenses d'exploitation qui s'y rattachent ainsi que l'absence de péages perçus sur les trains traversant le territoire de la Principauté, qu'ils s'y arrêtent ou non.

Les difficultés juridiques et techniques –elles étaient nombreuses et complexes– ont été surmontées et deux Conventions ont été signées le 3 décembre 2019 avec le Groupe S.N.C.F., l'une avec une filiale de *Gares et Connexion* pour la Gare, l'autre avec *S.N.C.F. Réseau* pour la traversée ferroviaire. Elles ont été approuvées par une Ordonnance Souveraine du 23 janvier 2020. Les péages ne suffisant pas à couvrir les charges, une subvention annuelle de 370 000 € de l'Etat est prévue. Elle correspond à l'entretien de la partie ferroviaire de la traversée monégasque délégué par l'Etat au concessionnaire. D'autres dépenses sont programmées.

La Commission Supérieure des Comptes souligne l'ampleur de la tâche accomplie par l'Administration pour mettre au point un accord avec le Groupe S.N.C.F.

Avec la région Provence-Alpes-Côte-D'azur, un accord s'est fait sur un versement annuel de 8 M€ et sur des dépenses d'amélioration du matériel ferroviaire. Toutes les questions en suspens ne sont cependant pas encore résolues.

c) Transports publics hors chemin de fer

La convention avec la Compagnie des Autobus de Monaco (C.A.M.) arrivait à échéance fin 2015. Le différend qui a eu lieu entre la Société et l'Administration de tutelle a donné lieu à des négociations qui se sont prolongées au-delà de cette date. Après fin 2015, la reconduction tacite de l'ancienne convention a présenté un inconvénient financier : il n'y a plus eu de plafond contractuel.

La nouvelle convention de concession ne sera pas signée avant 2022, la négociation n'ayant pas vraiment commencé tant les incertitudes restent nombreuses : l'éventualité d'un itinéraire est-ouest en site propre, le débat sur la gratuité, le type de motorisation des bus, le lieu d'implantation de leur garage principal du fait de la rénovation à venir de l'ensemble immobilier abritant à la fois le Centre Commercial de Fontvieille et leur garage actuel etc...

B. Les interventions publiques

En 2019, les dépenses relevant de la section VI du budget de l'Etat ont poursuivi leur hausse constatée ces dernières années. Elles sont en augmentation de 10,4 %. La part des « Interventions Publiques » dans le budget total de l'Etat baisse toutefois significativement par rapport aux deux années précédentes (20,9 % en 2019, contre 23 % en 2018 comme en 2017).

Le tableau ci-dessous précise les évolutions pour les quatre parties de la section.

En €	2017	2018	2019	Variation en %	
				2018/2017	2019/2018
I - Couverture des déficits du Budget Communal et des Etablissements Publics	95 909 514	100 875 605	105 051 372	+ 5,2	+ 4,1
II - Interventions	102 514 174	110 853 213	120 648 316	+ 8,1	+ 8,8
III - Manifestations	41 336 613	43 006 157	43 294 209	+ 4,0	+ 0,7
IV - Industrie - Commerce - Tourisme	33 170 505	33 000 602	48 531 793	- 0,5	+ 47,1
Total	272 930 806	287 735 577	317 525 690	+ 5,4	+ 10,4

1° COUVERTURE DES DEFICITS BUDGETAIRES DE LA COMMUNE ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS

Les dépenses de « Couverture des déficits budgétaires de la Commune et des Etablissements Publics » sont en augmentation de 4,1 %. Cette hausse concerne le budget communal et le domaine social, le domaine culturel étant quant à lui en baisse de 1,4 %, toutefois, les dépenses de cette sous-section qui représentaient, ces quatre dernières années plus de 35 % du total des dépenses d'intervention ont baissé cette année dans ce total dont elles ne représentent plus que 33,1 %.

La charge pour l'Etat des déficits budgétaires des Etablissements Publics du domaine social est toujours croissante. Elle a atteint en 2019 un montant de 45,8 M€, en augmentation de 4,6 %, l'Office de Protection Sociale représentant, à lui tout seul, 83,1 % de l'augmentation. La subvention d'équilibre qui lui a été versée est en hausse significative de 6 %, passant d'un montant de 27,7 M€ en 2018 à 29,4 M€ en 2019.

En €	2018	2019	Variation en % 2019/2018
Centre Hospitalier Princesse Grace (C.H.P.G.)	7 701 346	7 587 354	- 1,48
Résidence Cap Fleuri	2 568 106	2 620 006	+ 2,0
Office de Protection Sociale	27 745 896	29 403 458	+ 6,0
Déficit Centre Transfusion Sanguine	1 602 400	1 805 800	+ 12,7
A Qietüdine	418 938	537 606	+ 28,3
Centre Rainier III	2 655 016	2 658 523	+ 0,1
Autres Organismes (Ecole d'Infirmières et S.M.U.R.)	1 098 800	1 171 800	+ 6,6
Total	43 790 502	45 784 547	+ 4,6

Dans le « Domaine Culturel », les subventions destinées à couvrir les dépenses des établissements publics sont en 2019 en baisse. Les dépenses du Musée National sont en effet en décroissance de 9,1 %, une seule exposition à la Villa Paloma « Ettore Spalletti » ayant été programmée. Celles du « Centre Scientifique » qui s'étaient accrues de 12,3 % en 2018, sont aussi elles aussi en baisse, de 10,4 %.

2° INTERVENTIONS

Les « Interventions », d'un montant de 120,6 M€, sont en progression de 8,8 %. A l'exception du Domaine Social et Sanitaire, tous les autres domaines d'intervention ont connu une augmentation de plus de 10 % en 2019.

En €	2017	2018	2019	Variation en %	
				2018/2017	2019/2018
Domaine International	21 306 634	24 959 470	28 911 589	+ 17,1	+ 15,8
Domaine Educatif et Culturel	43 546 166	46 497 619	51 770 246	+ 6,8	+ 11,3
Domaine Social et Sanitaire	30 499 683	32 048 929	31 846 598	+ 5,1	- 0,6
Domaine Sportif	7 161 690	7 347 195	8 119 883	+ 2,6	+ 10,5
Total	102 514 174	110 853 213	120 648 316	+ 8,1	+ 8,8

a) Domaine International

Au titre de la politique étrangère de la Principauté, les *Subventions* versées à différentes organisations internationales ont été stables tandis que les dépenses des *Politiques Publiques*, d'un montant de 27 M€, sont en 2019 en hausse de 17,2 %, du fait du renforcement de la politique d'Aide publique au développement pour faire face aux enjeux globaux du Développement Durable, avec l'objectif d'atteindre 20 M€ en 2020. Une dépense de 2 M€ est destinée à l'Exposition Universelle Dubaï 2020, reportée en raison de la crise sanitaire.

Enfin, l'Article « Conférences Internationales », enregistre une dépense de 3,2 M€ en 2019 (contre 0,2 M€ en 2018) en raison de l'organisation à Monaco de trois manifestations, dont la 36^{ème} Conférence Ministérielle de la Francophonie qui s'est déroulée du 29 au 31 octobre 2019.

b) Domaine Éducatif et Culturel

Les dépenses de ce domaine ont augmenté plus rapidement qu'au cours des exercices précédents, pour atteindre 51,7 M€ en 2019 contre 46,5 M€ en 2018 (+ 11,3 %).

Elles ont été stabilisées pour la *Compagnie des Ballets de Monte-Carlo* (9,8 M€) et pour l'*Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo* (8,7 M€), alors que leurs subventions avaient augmenté fortement les années précédentes, l'Etat ayant compensé la diminution du mécénat bancaire. Les autres subventions sont moins importantes mais en augmentation pour le *Printemps des Arts* (1,5 M€) et pour le *Théâtre Princesse Grace* (1,2 M€).

En dehors des spectacles, le concours le plus important est accordé au *Musée Océanographique de Monaco*. Le montant de la subvention connaît une augmentation de 74,7 % en 2019 (8,79 M€ contre 5 M€ en 2018), résultant de la mise en œuvre du plan de rénovation pluriannuel présenté par l'*Institut Océanographique - Fondation Albert 1^{er}*, en début d'année 2018.

S'agissant des *Politiques Publiques*, le soutien aux établissements d'enseignement privé est en augmentation de 2,8 % (10,8 M€), celui qui est apporté aux voyages d'écoliers et à l'accueil d'élèves étrangers en Principauté est stable.

c) Domaine Social et Sanitaire

En 2019, les subventions et les *Politiques Publiques* du « Domaine Social et Sanitaire » sont en baisse, du fait d'une réduction du Fonds dépendance de 3 M€.

La « *Croix-Rouge Monégasque* » et à l'*AMAPEI - CAPS* ont été les principaux bénéficiaires des subventions (respectivement 2,89 M€ et 1,5 M€).

Les dépenses pour les *Politiques Publiques* du « Domaine Social et Sanitaire » atteignent pour l'exercice sous revue 25,68 M€, « l'Aide Nationale au Logement », représentant à elle seule 37 % de ce montant. En dehors des aides au logement, les aides consacrées à la jeunesse augmentent de 48 % en raison de l'évolution du barème des « Bourses d'Etude ». Celles destinées au renforcement des mesures en faveur de la mobilité des personnes handicapées sont en hausse de 39,4 %.

Enfin, sont aussi en progression, les « Aides aux Travailleurs Indépendants Auxiliaires » et les dépenses concernant l'« Aide à l'Installation Professionnelle ».

d) Domaine Sportif

Les *Subventions* ont augmenté 13 % en raison essentiellement de l'augmentation de 55,6 % de celle qui a été versée au « Yacht Club de Monaco » pour soutenir la participation de SeaExplorer - Yacht Club de Monaco au Vendée Globe 2020-2021. Celles versées au « Centre de Formation A.S.M. F.C. » et au « Tennis Club » ont été reconduites pour les mêmes montants que les années précédentes.

Un soutien d'1,9 M€ a été apporté au « Comité Olympique », en prévision des J.O. prévus au Japon en 2020 et reportés en 2021.

3° MANIFESTATIONS

Les dépenses liées aux « Manifestations » représentent désormais moins de 13,6 % des dépenses d'interventions publiques.

On constate une hausse, de 1,8 % des aides versées à l'Automobile Club de Monaco pour les « Epreuves Sportives Automobiles » (21,6 M€) et de 5 % des aides accordées pour les « Manifestations Sportives » qui se déroulent notamment au Stade Louis II. Les aides accordées au Grimaldi Forum pour son exploitation et les événements culturels qui y sont organisés ont été reconduites à l'identique (9,9 M€).

Les dépenses de *Politiques Publiques* sont en augmentation de 4,4 % du fait des « Manifestations Nationales » dédiées à la rencontre des Sites Historiques des Grimaldi de Monaco, de congrès et de manifestations culturelles. La seule baisse (- 89,9 %) a été enregistrée à l'Article « Campagne Electorale », celle-ci ayant eu lieu en 2018.

4° INDUSTRIE - COMMERCE - TOURISME

Le montant des aides initialement dédiées au développement économique, est en forte augmentation de 47,1 % (48,5 M€ en 2019 contre 33,1 € en 2018) du fait notamment de la hausse des dépenses destinées au « Développement Durable ».

a) Aides Industrie – Commerce - Tourisme

Les *Subventions*, sont globalement en baisse du fait de la réduction des aides versées en 2019 pour « *Monacotech* » et pour la « *Coordination avec les Communes Limitrophes* » dans le but d'améliorer la desserte entre Monaco et la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française.

Les dépenses des *Politiques Publiques* (16 M€), qui représentent l'essentiel de ce Chapitre ont augmenté de 24,8 % pour la politique de « *Communication* » institutionnelle, les partenariats de communication ainsi que pour la mise en œuvre du plan de déploiement de la fibre dans l'ensemble des bâtiments et appartements de la Principauté dont le coût global s'élève à 18 M€. La subvention du Gouvernement Princier a été calculée pour couvrir 1/3 de ce montant, soit 6 M€, dont près de la moitié a été versée en 2019 pour en accélérer la mise en œuvre.

b) Développement Durable

L'ensemble du Chapitre 10 consacré au « Développement Durable » est en hausse en 2019 de 69,9 % en raison d'une augmentation notable des dépenses (29,49 M€ en 2019 contre 16,97 M€ en 2018) de l'Article « *Transition Energétique* », créé pour recevoir des inscriptions annuelles en faveur du « Fonds Vert National ».

Les dépenses de la section « Interventions » ont poursuivi leur hausse constatée ces dernières années, En 2019, elles sont en augmentation de 10,4 %.

Les dépenses destinées à couvrir les déficits budgétaires de la Commune et des Etablissements Publics représentent désormais 1/3 de ces interventions. Le reste est constitué d'aides versées à des organismes publics ou privés auxquels le Gouvernement Princier a décidé d'apporter le concours de l'Etat.

La Commission Supérieure des Comptes constate à nouveau que l'attribution de ces aides ne s'accompagne pas systématiquement de la surveillance de l'utilisation qui est faite de ces fonds publics par leurs bénéficiaires, associations ou organismes privés.

Elle observe toutefois qu'en 2019, les subventions versées à certains d'entre eux ont été révisées à la baisse pour tenir compte des reliquats de subventions des années précédentes constatés dans leurs comptes. Elle considère que cette pratique vertueuse mériterait d'être, à l'avenir, systématisée.

IV – LES DÉPENSES EN CAPITAL

Avant d'examiner les conditions dans lesquelles les opérations d'équipement et d'investissement ont été réalisées au cours de l'Exercice budgétaire 2019, il est apparu utile à la Commission Supérieure des Comptes d'observer la programmation budgétaire de ces opérations telle que prévue dans le Programme Triennal d'Équipement Public afin d'analyser les conditions de leur financement à travers les crédits d'engagement et les crédits de paiement inscrits dans ce programme.

A. Programmation budgétaire au sein du Programme triennal d'Équipement public de 2019 à 2022

1° LA SITUATION DES CREDITS D'ENGAGEMENT ET LA PROGRAMMATION DES CREDITS DE PAIEMENT ACTUALISEES AU 30 SEPTEMBRE 2019

Globalement, le cumul des crédits d'engagement reflétant le coût prévisionnel des opérations programmées est passé de 4 947,34 M€ au Programme Triennal annexé au Budget Primitif 2019, à 6 731,95 M€ dans la version du programme annexée au Budget Primitif 2020 adopté le 19 décembre 2019, soit une augmentation de 1 784,61 M€ ou de 36 % d'une année sur l'autre.

Cette augmentation résulte notamment de la part importante prise par les crédits d'engagement affectés aux opérations de logements domaniaux prévues dans le Plan National pour le Logement des Monégasques, lancé officiellement le 11 mars 2019. Ainsi, les crédits d'engagement ayant trait aux six principales opérations de logements domaniaux, en augmentation de 1 093 M€, représentent plus de 60 % de l'augmentation totale des crédits d'engagement en 2020 par rapport à 2019.

Au 30 septembre 2019, la programmation des crédits de paiement se présentait de la façon suivante :

- coût total des opérations programmées : 6 731,95 M€ (1) ;
- cumul des dépenses réalisées à la clôture des comptes de l'exercice budgétaire 2018 au titre de ces opérations : 2 369,51 M€ (2) ;
- montant des crédits de paiement restant à programmer à partir de 2019: (3) = (1 - 2) = 4 362,44 M€.

Les tranches annuelles de cette programmation peuvent être ventilées ainsi qu'il suit, après l'adoption du 1^{er} Budget Rectificatif de 2020 incorporant les reports de crédits :

- crédits de paiement en 2019 : 591,14 M€ (4) ;
- crédits de paiement en 2020 : 522,28 M€ (5) ;
- crédits de paiement en 2021 : 644,27 M€ (6) ;
- crédits de paiement en 2022 : 876,20 M€ (7) ;
- crédits de paiement restant à financer après 2022 : (8) = (3 - 4 - 5 - 6 - 7) = 1 728,55 M€.

Au début de l'année 2020, le Programme Triennal d'Équipement Public a été fortement impacté par la progression des crédits d'engagement destinés à prévoir le financement des opérations de logements domaniaux, de Grands Travaux d'Urbanisme, d'équipements sanitaires, de rachats au F.R.C. et de transition numérique.

Ce très fort impact a nécessité lui-même une très forte croissance de la programmation des crédits de paiement au cours de la période allant de 2019 à 2022, dont la moyenne serait supérieure de 39 % à celle des dépenses réalisées au cours des trois années précédentes. Malgré cette très forte progression, le report de crédits de paiement après 2022 d'un montant de 1 728,55 M€ restant à financer et la nécessité

de maintenir, au cours de la période triennale suivante de 2023 à 2025, l'ouverture de crédits de paiement à un niveau qui demeurerait près de 21 % supérieur au montant moyen des dépenses réalisées de 2017 à 2019, tout en supposant l'absence d'inscription d'aucune nouvelle opération au Programme Triennal à compter de 2020, montrent les difficultés auxquelles l'Etat pourrait être confronté pour parvenir à financer un tel programme.

2° LE CADRE PROGRAMMATIQUE DES CREDITS D'ENGAGEMENT

Le risque de difficultés pour l'Etat à parvenir à financer toutes les opérations programmées apparaît d'autant plus important que la programmation budgétaire des crédits d'engagement repose sur des bases insuffisamment assurées.

Cette programmation doit reposer sur l'Article 5 de la Loi n° 841 du 1^{er} mars 1968 relative aux lois de budget : *« Les crédits d'engagement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées. Pour une opération donnée, les crédits d'engagement doivent couvrir un ensemble cohérent de nature à pouvoir être mis en service ou exécuté sans dépense complémentaire »*.

En application de ces dispositions, la notion d'opération doit être rattachée à celle d'un ensemble cohérent qui peut être mis en service, sans qu'il soit besoin de dépenses complémentaires. L'ensemble cohérent peut être mis en service parce qu'il est fonctionnel et répond à une finalité précise.

Cette définition permet de cerner celle d'opération et celle de crédit d'engagement qui lui correspond, puis celle des crédits de paiement nécessaires à son financement.

Un sondage effectué parmi les crédits d'engagement inscrits dans les articles budgétaires à la dernière version du Programme Triennal d'Equipement Public de 2020 à 2022 actualisée à la fin de l'année 2019 a permis de constater que les dispositions ci-dessus rappelées n'ont pas toujours été respectées.

Ce constat a tout d'abord concerné quatre opérations, plutôt constitutives de programmes globaux correspondant à plusieurs opérations, inscrites aux articles budgétaires suivants :

- 701.913/2 « Urbanisation S.N.C.F. – Ilot Charles III » ;
- 701.913/7 « Urbanisation S.N.C.F. – Ilot Pasteur » ;
- 705.946 « Testimonio II et II bis » ;
- 705.908 et 705.908/1 « Opérations Intermédiaires.

Il a aussi été constaté que les crédits d'engagement inscrits à l'Article 709.991 « Acquisitions » ne correspondaient pas à une opération nettement identifiée, mais à une réserve de crédits pour financer des opérations futures.

La globalisation des crédits d'engagement recouvrant plusieurs opérations ne permet pas d'assurer, par opération, un suivi précis et opérationnel du crédit d'engagement qui doit lui correspondre et, partant, d'y faire correspondre également

un phasage tout aussi précis et opérationnel des tranches annuelles de crédits de paiement nécessaires au financement de l'opération.

En conclusion, pour limiter le plus possible le risque de difficultés de financement qui pourraient résulter pour l'Etat d'un rythme de croissance de ses dépenses d'équipement et d'investissement incompatible avec l'évolution de ses capacités financières, la Commission Supérieure des Comptes a recommandé de réformer sa procédure de programmation des crédits d'engagement propres à ces dépenses en définissant et en affectant ces crédits par opération et non par programme, conformément à l'Article 5 de la Loi du 1^{er} mars 1968 relative aux lois de budget, de façon à mieux prévoir et mieux ajuster dans le temps, donc à mieux maîtriser les ouvertures de crédits de paiement au niveau de ce qui est réellement nécessaire au financement de chaque opération.

B. Analyse par chapitre budgétaire des dépenses réalisées au cours de l'Exercice 2019

L'année 2019 marque une très forte remontée des dépenses d'équipement et d'investissement, leur montant s'élevant à 618 660 056 €, soit une progression de 50,37 % par rapport au montant atteint en 2018, notamment à la suite du lancement officiel, le 11 mars 2019, du Plan National pour le Logement des Monégasques, ce qui hisse ces dépenses à un niveau jamais atteint depuis le début des années 2000 de 40,70 % du total des dépenses enregistrées au Budget Général de l'Etat.

1° GRANDS TRAVAUX D'URBANISME

a) Les Friches S.N.C.F.

Il est à relever le faible niveau d'avancement de la réalisation des deux programmes « Ilot Charles III » et « Ilot Pasteur », alors qu'ils ont été inscrits au Programme Triennal d'Equipement Public, respectivement, en 2015 et en 2011 et que les dépenses réalisées à fin 2019 n'ont consommé leur budget qu'à hauteur de 3,8 % pour le premier et 26,6 % pour le second.

b) Les autres opérations

Les dépenses pour « Frais d'Etudes d'Urbanisme et de Grands Travaux », comme les années précédentes, présentent un taux relativement faible de consommation des crédits de 66 %.

Le crédit global inscrit pour l'opération « Amélioration du Réseau Ferroviaire », prévue au Programme Triennal 2017-2019, d'un montant de 5,71 M€, a été maintenu en l'état, malgré l'absence d'un programme précis d'investissement et la faiblesse des dépenses réalisées en 2018 et 2019, respectivement 257 610 € et 308 903 €.

2° EQUIPEMENT ROUTIER

Les travaux « d'Équipement Routier » enregistrent en 2019 des dépenses totales de 23 151 698 €, en légère diminution de 1,1 % par rapport à celles de 2018, d'un montant de 23 413 159 €.

3° EQUIPEMENT PORTUAIRE

Le coût de l'opération « Réparation des Ouvrages Maritimes et Portuaires » est passé de 8,30 M€ au programme 2016-2018, à 20,5 M€ au programme 2017-2019, puis à 10 M€ au programme 2018-2020, avant de remonter à 29 M€ au programme 2019-2021 afin de tenir compte de la réintégration de l'opération de réparation des piles du Complexe des Spélugues et des travaux de dégagement des têtes de tirants de la rotule de la Digue. Toutefois, le cumul des dépenses réalisées à la fin de l'Exercice 2019 ne s'élève qu'à 9,7 M€, soit seulement un tiers du budget de l'opération.

Un crédit d'engagement a été inscrit pour la première fois au Programme Triennal 2016-2018 en vue de financer les « Etudes pour l'Urbanisation en Mer ». Le projet d'extension du territoire monégasque en mer, a fait l'objet d'un partenariat public-privé. Suite à un appel à la concurrence publié en mai 2013, le Gouvernement Princier a signé le 30 juillet 2015 un contrat avec le groupement formé par Bouygues Travaux Publics et la S.A.M. l'Anse du Portier. L'objectif est de créer le nouveau quartier de l'Anse du Portier sur environ 6 hectares gagnés sur la mer dans le prolongement du quartier du Larvotto, sans avoir recours au budget de l'Etat.

L'opérateur doit ainsi, en contrepartie du droit à bâtir octroyé par l'Etat, effectuer l'ensemble des travaux d'infrastructures et d'aménagements publics qui seront la propriété de l'Etat dès leur livraison.

Par ailleurs, il assurera la commercialisation des immeubles, comprenant 60 000 m² de logements et des commerces, qui seront construits sur la zone ainsi gagnée sur la mer. Le montant des travaux est estimé à 2 milliards d'euros. Le Traité de Concession a été signé le 30 juillet 2016 après la Loi n° 1.427 du 28 juin 2016 qui a prononcé la désaffectation de parcelles et de volumes sur la nouvelle zone. Les travaux sont actuellement en cours.

Le Budget de l'Etat doit toutefois prendre en charge, outre les études préalables, le suivi environnemental assuré par un comité d'experts, et l'assistance juridique. Le coût de l'opération, estimé initialement à 23,41 M€ a été réévalué au programme 2017-2019 à 27,73 M€ et maintenu à ce niveau au programme 2019-2021. Fin 2019, le cumul des dépenses de cette opération s'élève à 14,1 M€, soit 51 % du budget prévu.

L'opération « Aménagement du Larvotto » a été dotée d'un crédit de paiement de 13,3 M€ au Budget Rectificatif de 2019. Ce programme a pour objet l'aménagement du bord de mer du Larvotto après démolition des bâtiments existants et la délocalisation des commerces aujourd'hui en place. Il devrait se traduire par la reconstruction de nouveaux commerces sur toute la longueur de la plage avec une extension en amont du côté du Grimaldi Forum, la création d'une dalle de couverture afin de recevoir un parvis public avec des espaces verts, un remodelage des plages, une modification des digues et la création de digues sous-marines de protection. Les études commencées en début d'année 2019 et les travaux entrepris à partir de septembre 2019 ont généré, en 2019, un montant de dépenses de 11 544 410 €.

4° EQUIPEMENT URBAIN

Les dépenses liées au Chapitre 4 « Equipement Urbain » s'élèvent à 15 038 870 € en 2019, en diminution de 29 % par rapport à celles de 2018, d'un montant de 21 183 194 €. Parmi les causes de cette diminution, on peut relever la disparition en 2019 de dépenses qui avaient été enregistrées en 2018 pour l'opération « Ville Intelligente » d'un montant de 2,177 M€.

L'opération de création d'un local de stockage temporaire de déchets radioactifs avant leur évacuation pour traitement par l'ANDRA, par le creusement d'un tunnel dans le massif rocheux du Jardin Exotique, a été réévaluée de 5 M€ à 5,07 M€ au programme 2018-2020, mais n'a donné lieu à aucun paiement, ni en 2018, ni en 2019, le cumul des paiements sur cette opération, à la fin 2019, ne s'élevant qu'à 0,4 M€.

Inscrite pour un coût estimé à 36 M€ au programme 2015-2017, l'opération « Héliport Extension (Rénovation) » a été réévaluée à 76 M€ au programme 2017-2019, puis à 77,05 M€ au programme 2018-2020 et à 78,10 M€ au programme 2019-2021, en raison d'une modification importante du programme avec la création d'une piste parallèle à la piste existante pour sécuriser les approches et améliorer le parking des hélicoptères. La dépense réalisée en 2019 ne s'élève qu'à 155 982 € et le cumul des dépenses de cette opération importante ne se monte qu'à 5,9 M€ à fin 2019, soit 7,5 % seulement du dernier budget actualisé pour cette opération, la réalisation du nouveau corps de bâtiments avec une héligrave n'étant prévue qu'après 2019.

Au Programme Triennal 2019-2021, le coût de l'opération pour la création d'un nouveau réservoir d'eau potable en vue de l'alimentation des quartiers Est de la Principauté a été réévalué de 5 M€ à l'origine à 6,7 M€ pour intégrer le financement prévu de travaux supplémentaires. Les dépenses sur cet article en 2019 ne s'élèvent qu'à 26 408 € et le cumul des dépenses réalisées à fin 2019 ne se monte qu'à 1,3 M€, soit moins de 20 % du budget prévu pour l'opération, en raison de travaux qui n'ont pu débuter comme prévu du fait d'un retard dans l'instruction du permis de construire et de difficultés au cours de la phase des études liées à la prise en compte du principe de sécurisation contre les éboulements de terrains.

Programmée en 2017, l'opération « U.V.E.T. », vise à réduire les nuisances dues aux fumées par l'évolution de l'Usine d'Incinération des Résidus Urbains et Industriels de la Principauté (U.I.R.U.I.) vers une Unité de Valorisation Energétique de Trigénération (U.V.E.T.) ayant une plus grande efficacité environnementale. Le financement de cette opération fera intervenir à parts égales l'Etat et la Société Monégasque d'Assainissement (S.M.A.). Inscrite au Programme Triennal 2017-2019 pour un coût global de 56 M€, resté inchangé au programme 2019-2021, cette opération en est toujours au stade des études qui ont donné lieu à 270 166 € de paiements en 2016, 314 753 € en 2017, 99 887 € en 2018 et 600 984 € en 2019, soit 1,285 M€ au total à fin 2019, ou seulement 2,3 % du budget prévisionnel de l'opération.

5° EQUIPEMENT SANITAIRE ET SOCIAL

En 2019, le Chapitre 5 « Equipement Sanitaire et Social » est, comme les années précédentes, de très loin, le premier chapitre des dépenses en capital. Son montant est passé de 98 474 113 € en 2018 à 288 518 195 € en 2019. A ce montant, il convient d'ajouter la provision ou la réserve de financement de 45 000 000 € constituée en 2019 pour la construction du nouveau C.H.P.G., ainsi que les dépenses réalisées en 2019 sous l'opération « Acquisitions », pour un montant de 7 118 300 €, qui doivent s'ajouter à celles, de même nature, réalisées sous l'opération « Acquisition de terrains et d'immeubles », soit un montant total de dépenses en 2019 de 340 636 495 €. Après avoir rajouté les dépenses réalisées sur ces deux articles dans le total des dépenses réalisées en 2018, il est possible de faire ressortir une augmentation de 129 % du total des dépenses réalisées au titre de l'Equipement Sanitaire et Social en 2019 par rapport à 2018.

a) Le Secteur Sanitaire

Les crédits de l'opération « C.H.P.G. - Maintien à Niveau », inscrite au Programme Triennal, sont gérés par le Service des Travaux Publics de l'Etat pour la partie travaux, le C.H.P.G. gardant la responsabilité des acquisitions de matériels spécifiques pour les activités biomédicales et informatiques. Inscrite pour la première fois en 2013 au Programme Triennal pour un montant estimé de 32,5 M€, cette opération a été réévaluée à 95 M€ au programme 2017-2019, portée à 105,5 M€ au programme 2018-2020 et à 115,5 M€ au programme 2019-2021. Elle doit financer des travaux d'amélioration et de remise en état des locaux et les investissements et équipements nécessaires pour maintenir la qualité des soins dispensés dans le C.H.P.G. existant. Les dépenses très diverses, financées par l'Etat, s'élèvent en 2019 à 13 054 425 €, contre 11 110 383 € en 2018. Les principales dépenses en 2019 concernent le Service de Médecine Nucléaire (4,063 M€), les Scanners (2,463 M€), les Programmes Informatiques (1,997 M€), le Service de Radiologie (1,090 M€), les Consultations au Pavillon Louis II (0,949 M€), le Centre de Transfusion Sanguine (0,492 M€), les Pharmacies et Laboratoires (0,322 M€).

L'opération « Nouveau C.H.P.G » a été ouverte depuis 2012 en vue d'enregistrer la provision ou la réserve à constituer pour le financement de la construction du Nouveau C.H.P.G. Elle a été réduite de 50 M€ en 2017 à 45 M€ en 2018 et en 2019. Cette opération figure au Chapitre 9 « Investissements » mais, comme pour chaque exercice, le montant de cette provision a été versé en totalité à un compte de dépôt ouvert en février 2012 à la Trésorerie Générale des Finances (compte 400 6610) sur lequel sont désormais imputées toutes les dépenses relatives à la construction du Nouveau C.H.P.G, qui ne figurent donc plus dans la comptabilité budgétaire. A la fin de l'exercice budgétaire 2019, le cumul de la provision constituée budgétairement s'élève à 350 M€, soit 44 % du budget global prévu pour l'opération, d'un montant actualisé à 795,7 M€ au Programme Triennal d'Equipeement 2019-2021 et 40,4 % de ce budget une nouvelle fois actualisé à hauteur de 867 M€ au programme 2020-2022. Quant aux travaux financés par prélèvement sur la provision, ils s'élèvent, en cumul, à 156,2 M€ à la fin de l'exercice budgétaire 2019, soit 44,6 % du montant de la provision constituée à la même date.

Le coût de l'opération de reconstruction complète de deux bâtiments du Cap Fleuri, décidée en 2013, estimé au programme 2017-2019 à 131 M€, a été porté à 133 M€ au programme 2018-2020, puis à 134,5 M€ au programme 2019-2021. Cette opération a pour objectif la remise aux normes complète du site du Cap Fleuri. Une partie de ce projet avait dû être modifiée pour obtenir l'accord des autorités françaises, l'Architecte des Bâtiments de France et la Mairie de Cap d'Ail pour les bâtiments et la Métropole de Nice pour la voirie. Les dépenses se sont élevées à 8 650 110 € en 2019, contre 10 193 633 € en 2018, portant le cumul des dépenses à fin 2019 à 39,5 M€, soit 29,4 % du budget prévu pour l'opération.

b) Les opérations de logements domaniaux relevant du Secteur Social

Le montant total des dépenses réalisées sur les dix articles budgétaires où sont inscrites ces opérations, s'est élevé à 85,18 M€ en 2017, 55,98 M€ en 2018 et 264,60 M€ en 2019.

En 2019, les dépenses réalisées au titre des logements domaniaux ont représenté 77,7 % du total des dépenses du Chapitre 5 consacré à l'Equipeement Sanitaire et Social et 42,8 % du total général des dépenses d'Equipeement et d'Investissement, contre, respectivement, 21,8 % de ce total général en 2017 et 13,6 % en 2018.

Cette très forte accélération des opérations de logements domaniaux est tout particulièrement marquée par l'augmentation des dépenses réalisées pour les Opérations Domaniales Intermédiaires s'élevant à un total de 37,38 M€, ainsi que pour l'opération Testimonio II et II bis d'un montant de 105,81 M€ et les opérations d'acquisitions de terrains et d'immeubles réalisées pour un total de 76,43 M€.

6° EQUIPEMENT CULTUREL ET DIVERS

Le total des dépenses pour les travaux d'équipement du Chapitre 6 « Equipement Culturel et Divers » s'est élevé en 2019 à 42 846 005,90 €, en augmentation de 26,3 %.

L'essentiel des dépenses du Chapitre 6 (86,6 %) a été consacré cette année encore à l'opération « Entrée Ville Jardin Exotique », avec pour objectif de transférer les Serres du Jardin Exotique sur le parcours V.I.T.A, qui sera également transformé en parc urbain avec serres ouvertes au public, ainsi que d'aménager un parking public en entrée de ville. Le coût global du projet a été porté à 188,6 M€ au programme 2017-2019, puis à 196 M€ au programme 2018-2020 et à 199,5 M€ au programme 2019-2021. En 2019, les dépenses s'élèvent à 37 100 000 €, contre 26 100 000 € en 2018 et correspondent principalement au paiement des sommes dues en vertu du Contrat Global d'Intérêts Collectifs. Le cumul des dépenses de cette opération à la fin 2019 s'élève à 132,66 M€, soit 66,5 % du budget total prévu pour l'opération.

7° EQUIPEMENT SPORTIF

Les dépenses du Chapitre 7 « Equipement Sportif » s'élèvent en 2019 à 41 937 352 €, contre 33 232 598 € en 2018 et 17 738 096 € en 2017, soit une augmentation en 2019 de 26,2 % par rapport à 2018 et de 36,4 % par rapport à 2017.

Le Stade Louis II fait l'objet de l'ouverture de trois articles dont deux sont inscrits au Programme Triennal.

Un premier article, non inscrit au Programme Triennal, concerne les dépenses d'entretien courant qui s'élèvent à 564 978 € en 2019, contre 708 138 € en 2018.

Le deuxième article « Réhabilitation du Stade Louis II », permet d'assurer le maintien à niveau des installations pendant la période des travaux de rénovation complète. Le montant prévisionnel qui était de 17,97 M€ au Programme Triennal 2017-2019 a été réduit à 14,91 M€ au programme 2018-2020. Les dépenses en 2019 s'élèvent à 584 999 €, contre 1 449 626 € en 2018 pour des travaux de plomberie et de mise en conformité de la ventilation des parkings.

Le troisième article « Gros travaux du Stade Louis II » concerne un chantier très important de réhabilitation complète du Stade. La maîtrise d'ouvrage de ce chantier complexe est assurée par la Direction des Travaux Publics. Outre la nécessité de délocaliser plusieurs activités sportives, associatives et commerciales et d'aménager des locaux sur d'autres sites, le planning des travaux doit tenir compte du calendrier international sportif avec des contraintes de sécurité supplémentaires. Le coût global de cette opération, qui avait été fixé à 50 M€ en 2017, a été porté à 70 M€ au Programme Triennal 2018-2020, puis à 86,4 M€ au programme 2019-2021. Les dépenses en 2019 s'élèvent à 21 227 960 €, contre 23 025 964 € en 2018 et 2 704 424 €

en 2017. Le cumul des dépenses de cette opération à la fin de 2019 est de 50,5 M€, soit 58,4 % du budget total prévu pour l'opération.

L'autre opération importante du Chapitre 7 concerne l'« Extension du Quai Albert Ier », dont l'objectif est de créer, au sud, des commerces et, au nord, de démolir les bâtiments existants afin d'aménager un parking sur trois niveaux et un musée sur deux niveaux pour accueillir la collection de voitures anciennes de S.A.S. le Prince Souverain. Les travaux de la Partie Nord ont été commencés en 2014 et leur achèvement était prévu en 2019. Mais, en raison des difficultés rencontrées, dont des aléas hydrologiques et aussi la nécessité de respecter, dans la planification des travaux, les contraintes de nombreuses manifestations (Grand Prix de Monaco, Monaco Yacht Show, ...), la fin des travaux a été reportée à fin 2021. Le coût global de cette opération qui était de 110 M€ au programme 2017-2019, a été porté à 114,5 M€ au programme 2018-2020, puis à 126 M€ au programme 2019-2021. Les dépenses en 2019 s'élèvent à 12 000 000 €, contre 5 598 028 € en 2018 et 11 013 587 € en 2017. Le cumul des dépenses réalisées pour cette opération à la fin de 2019 s'élève à 98,15 M€, soit 77,9 % du budget total prévu pour l'opération.

8° EQUIPEMENT ADMINISTRATIF

Le montant global des dépenses financées sur le Chapitre 8 « Equipement Administratif », est en augmentation constante depuis sept ans : 55 671 062 € en 2019 (+ 53,1 %), 36 368 614 € en 2018 (+ 35,5 %), 26 833 010 € en 2017 (+ 32,9 %), 20 190 772 € en 2016 (+ 11,6 %).

Cinq articles budgétaires sur les 16 articles faisant partie du Chapitre 8 et ayant fait l'objet de dépenses en 2019 pour près de 15 M€ ne sont pas inscrits au Programme Triennal d'Equipement Public.

Par ailleurs, on ne comprend pas bien la raison pour laquelle les travaux sur les bâtiments publics, pour lesquels les dépenses réalisées en 2019 s'élèvent à un total de 16 894 985 €, ne sont pas inscrits au Programme Triennal d'Equipement Public pour 57,6% d'entre eux.

9° INVESTISSEMENTS

En 2019, les rachats de l'Etat au Fonds de Réserve Constitutionnel s'élèvent à 26 299 800 €, sans ouverture de crédit et donc en dépassement des crédits ouverts au budget de 2019. Le cumul des rachats au F.R.C. à la fin de l'exercice budgétaire 2019 s'élève à 624,715 M€, soit 89,25 % du coût global prévisionnel des rachats prévus au Programme Triennal 2019-2021.

10° EQUIPEMENT, INDUSTRIE ET COMMERCE

En 2017 et en 2018, l'opération « Centre Commercial de Fontvieille » n'a enregistré aucune dépense. Le coût global prévisionnel de cette opération est passé de 56 M€ au Programme Triennal d'Equipelement 2018-2020, à 123 M€ au programme 2019-2021 et les premières dépenses réalisées en 2019, correspondant exclusivement aux honoraires pour la mission d'accompagnement du programme d'extension et de restructuration du Centre Commercial, ne s'élèvent qu'à 4 800 000 €.

Enfin, dans le cadre de l'opération « Création d'un Dépôt à Carros », la construction d'un entrepôt de 3 080 mètres carrés, en extension d'un bâtiment existant dans la Zone Industrielle de Carros, s'est révélée complexe et a été perturbée par son statut d'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (I.C.P.E.), ainsi que par des modifications apportées au programme consistant à réaliser des chambres froides demandées par le futur exploitant pour répondre aux demandes de stockage et d'entreposage anticipées au vu des évolutions du tissu économique monégasque. Les dépenses réalisées en 2019 s'élèvent à 294 126 €, après 1 967 738 € en 2018 et le coût global de l'opération, non inscrite au Programme Triennal d'Equipelement pour des motifs de calendrier de réalisation, est maintenu à 14,17 M€.

V - LES COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR

Pour l'Exercice 2019, les recettes de l'ensemble des « Comptes Spéciaux du Trésor » ont représentés 4 % des recettes de l'Etat et 6 % des dépenses.

Le solde global des Comptes Spéciaux du Trésor est un déficit de 39 M€ pour l'Exercice 2019.

A la fin de l'Exercice 2019, le total des soldes débiteurs des C.S.T. a augmenté de 62 092 M€ (+ 70 %). Déjà en 2018 le montant des soldes débiteurs des C.S.T. avait doublé par rapport à l'année 2017. Cette évolution est imputable aux dépenses sur frais avancés de l'Etat, en particulier le compte des avances imputées au C.S.T. 84-10 « Avances - Dommages » en forte augmentation.

Globalement, à la clôture de l'Exercice 2019, le total des soldes créditeurs des Comptes Spéciaux du Trésor (250 789 449 €) dépasse le total des soldes débiteurs en dépenses (150 080 446 €) soit une différence de 100,7 M€ à la fin de 2019. On observe cependant une diminution de cet excédent des recettes sur les dépenses depuis plusieurs années : 100,7 M€ à la fin de 2019 contre 139,7 M€ à la fin de 2018 et 163,6 M€ à la clôture de l'Exercice 2017.

La gestion des Comptes Spéciaux du Trésor pour l'Exercice 2019 reste affectée par des insuffisances ou des difficultés qui concernent principalement deux comptes d'avances et un compte de prêt.

La Commission Supérieure des Comptes observe également qu'une partie de ses recommandations ont été effectivement mises en œuvre par des opérations d'apurement progressif. Elle note aussi avec intérêt les suppressions des Comptes Spéciaux du Trésor devenus sans objet ou apurés.

A. Compte 83-70 « Assurance Prospection-Foire »

S'agissant de ce compte, la Commission Supérieure des Comptes a tout d'abord renouvelé son observation, déjà formulée sur les Exercices 2016 et 2017, relevant l'absence de régularisation d'une différence en moins de 12 029,45 € du solde débiteur tel que présenté par la Direction de l'Expansion Economique, gestionnaire du compte, par rapport au solde débiteur établi par la Direction du Budget et du Trésor.

Elle avait ensuite constaté que les avances ayant trait à des dossiers d'Assurance Prospection, montés en 2010/2011, de même que les avances relatives à des dossiers « d'Assurance-Foire », ouverts sur une période allant de 1998 à 2009, présentant un solde global à fin 2016, respectivement, de 550 716,22 € et de 532 089,64 €, n'avaient fait l'objet que de deux apurements de 50 000 € chacun en 2017 et 2018, soit moins de 5 % des sommes restant en solde à fin 2016. Le Gouvernement Princier a indiqué que l'apurement de ces dossiers s'est poursuivi au même rythme au cours des Exercices 2019 et 2020 à hauteur de 50 000 € par an.

Le Gouvernement Princier a fait valoir que les explications données à la Commission Supérieure des Comptes, quant aux erreurs de conversion commises sur les premiers dossiers d'avance ainsi que les remboursements d'avances de la part des entreprises enregistrées par la Direction de l'Expansion Economique et non prises en compte par la Direction du Budget et du Trésor permettent d'indiquer que le remboursement des avances fait désormais l'objet d'un suivi rigoureux.

A la fin de l'Exercice 2019, le solde débiteur du compte, d'un montant de 2 104 427,31 €, n'a guère évolué par rapport au montant de 2 135 632,86 € arrêté à la fin de l'Exercice 2018. Les opérations d'apurement préconisées par la Commission Supérieure des Comptes se poursuivent donc à un rythme encore lent.

Au vu de cette situation, la Commission Supérieure des Comptes recommande à nouveau de procéder à l'apurement des avances très anciennes à la clôture annuelle des comptes de 2020, soit par leur recouvrement effectif, soit par une budgétisation en dépenses du Budget Général de l'Etat si ce recouvrement s'avère impossible.

B. Compte 84-10 « Avances - Dommages »

La Commission Supérieure des Comptes observe également que ses recommandations ont été effectivement mises en œuvre. En particulier les services des Domaines ont confirmé que les avances anciennes du C.S.T. n° 84-10, y compris l'écart de 633 124,79 € relevé dans le rapport 2018 par la Commission Supérieure des Comptes, (soit une somme totale de 1 M€) ont été apurées au mois de février 2020

lors de la clôture de l'Exercice budgétaire 2019. Cet apurement, qui répond aux recommandations de la Commission Supérieure des Comptes, apparaîtra sur les documents comptables de la clôture 2020.

La Commission Supérieure des Comptes avait émis le vif souhait que les 103 dossiers « d'Assurance - Dommages », ouverts antérieurement à 2016 et présentant un solde global de 4 870 449 € puissent faire l'objet d'un apurement total au plus tard à la clôture des comptes de l'Exercice 2019, soit au moyen d'un recouvrement effectif, soit par la budgétisation en dépenses du Budget Général de l'Etat si ce recouvrement n'est plus possible. Le Gouvernement Princier rappelle qu'un suivi régulier des dossiers est effectué et qu'un apurement anticipé n'est pas souhaitable tant que les contentieux en cours n'ont pas été tranchés.

Au cours de l'Exercice 2019 des dépenses importantes ont été effectuées (63 850 101,90 €) et des recettes ont été enregistrées pour 1 588 450,38 € conduisant au doublement du solde débiteur de fin d'exercice. Le montant total des dépenses effectuées sur ce compte et non remboursées s'élève donc à 115 345 531,52 € à la fin de 2019.

C. Comptes 84-21 « Domaines Divers » ; 84-31 « Travaux Grimaldi Forum » et 84-71 « Réhabilitation Quai Saint Antoine 1^{er} »

La Commission Supérieure des Comptes constate que ses recommandations relatives à l'apurement du Compte n° 84-21 et à la suppression des C.S.T. n° 84-31 « Travaux Grimaldi Forum » et n° 84.71 « Réhabilitation Quai Antoine 1er », devenus sans objet, ont été mises en œuvre au cours de l'Exercice 2019.

D. Compte 85-50 « Projet Eureka »

Ce compte enregistre un prêt accordé en 2004 pour un montant de 2 000 000 € à l'opérateur du projet EUREKA destiné à soutenir financièrement des entreprises monégasques innovantes.

La Commission Supérieure des Comptes a observé, dès son rapport sur les comptes et la gestion de l'Etat pour l'Exercice 2016, qu'aucune des opérations en dépenses ni en recettes, n'avaient été enregistrées au Compte spécial de prêt 85-50 par la Direction gestionnaire du compte, si bien que, depuis sa création, son solde débiteur est resté anormalement inchangé à hauteur du montant de la mise de fonds initiale de 2 000 000 €.

La Commission Supérieure des Comptes a donc recommandé une nouvelle fois, après l'avoir déjà fait dans ses rapports sur les comptes et la gestion de l'Etat pour 2016 à 2018, de retracer au compte spécial 85-50 toutes les opérations intervenues en dépenses et en recettes depuis 2005, de telle façon à faire ressortir en comptabilité budgétaire le solde réel à la fin de l'Exercice 2020.

VI - LE FONDS DE RÉSERVE CONSTITUTIONNEL

Le montant de l'actif du « Fonds de Réserve Constitutionnel » s'élevait au 31 décembre 2019 à 5 708 040 597 €, soit une augmentation de 10,4 % par rapport au 31 décembre 2018. L'évolution des marchés financiers apporte une part d'explication à cette évolution : les marchés financiers étaient fin 2018 dans une situation médiocre qui n'a pas duré.

A. Résultats du Fonds de réserve constitutionnel

Les résultats portés au compte d'exploitation et les résultats portés au compte de patrimoine du Fonds de Réserve constituent le compte dénommé « Pertes et profits ». Son résultat, qui avait atteint 149,47 fin 2017 et avait été négatif de 99,24 M€ fin 2018, s'est établi à 285,66 M€.

Le résultat du *Compte d'exploitation* en 2019 est un peu supérieur à celui de 2018. Sa composante « Domaine Financier » (6,18 M€) est en diminution de 11,3 % tandis que sa composante « Domaine Immobilier » (18,92 M€) enregistre une augmentation de 15,7 %.

Le résultat du *Compte de Patrimoine* retrace, selon le mode de comptabilisation traditionnellement retenu, d'une part les plus et moins-values *latentes* constatées sur les titres de placement, d'autre part les gains et pertes *effectifs* lors de la réalisation d'autres titres. Alors que le résultat de 2018 avait été très inférieur à celui de l'année précédente en raison des pertes sur capitalisation des O.P.C.V.M., l'année 2019 a connu l'évolution inverse dans un contexte boursier différent. Les produits de capitalisation des O.P.C.V.M. se montent à 220,17 M€ au 31 décembre 2019. Les investissements non cotés, poste beaucoup moins important mais en augmentation, dégagent 24,85 M€, soit beaucoup plus qu'antérieurement.

B. Evolution des actifs du fonds

L'ensemble des actifs du Fonds de réserve, comme il a été indiqué, s'élève à 5 708,04 M€ au 31 décembre 2019.

S'agissant des immobilisations, leur valeur globale diminue de 1 % :

- les acquisitions d'immeubles représentent 56,04 M€ au lieu de 96,52 M€ ;
- en sens inverse, les cessions d'immeubles par le F.R.C. au budget de l'Etat ont atteint 82,58 M€ au lieu de 50,31 M€ ;
- la réévaluation des immeubles en fonction de l'indice français BT 01 majore leur valeur de 30,01 M€ ;
- les nouveaux contrats Habitation-Capitalisation se traduisent par une diminution de 41,64 M€ de la valeur des immeubles.

S'agissant des *Actifs non réalisables à court terme*, la première rubrique est de loin celle des titres de participation, parmi lesquels les valeurs monégasques. Celles-ci, qui avaient baissé en 2018, enregistrent en 2019 une forte hausse. Le facteur déterminant est le cours de l'action de la S.B.M.

Les créances rattachées à des participations dans des sociétés monégasques sont restées quasiment stables (215,3 M€), mais des mouvements ont eu lieu au cours de l'année. Les avances en compte courant sont restées inchangées en ce qui concerne l'*Institut Monégasque de Médecine du Sport (I.M.2.S., 10,6 M€)* et la *Société d'Investissement Immobilière d'Ostende (S.I.I.O.), 21,8 M€*) dont la Commission Supérieure des Comptes a déjà souligné le poids qu'elles représentent pour les finances de l'Etat en raison de leur mauvaise situation financière. Les avances d'actionnaire à la Société Monégasque d'Investissement Aéroportuaire (*S.M.I.A., 136,5 M€*), créée en 2016 pour porter la participation prise dans l'Aéroport de Nice, n'ont pas non plus évolué.

Des mouvements ont affecté la créance attachée à la société *MOBEE* (véhicules électriques en libre-service), avec un abandon de créances par la *Société Nationale de Financement –Société Outil de l'Etat–* de près d'un million d'euros au moment où l'autre actionnaire, filiale d'E.D.F., s'est retiré. *MOBEE* à cette date n'avait plus qu'un actionnaire, l'Etat Monégasque, situation qui, au regard du droit commercial, ne pouvait être que transitoire. Par ailleurs, l'avance d'actionnaire à la *Société d'Exploitation des Ports de Monaco* a été majorée de 2,1 M€ en vue d'une prise de participation.

Les *Disponibilités et avoirs réalisables à court terme* (2 774,70 M€) ont augmenté de 11 % entre le 31 décembre 2018 et le 31 décembre 2019. Les titres de placement sont le poste qui pèse le plus lourd dans l'actif du F.R.C. : 2 284 M€, à comparer au second poste par ordre d'importance, déjà mentionné, celui des immeubles et terrains (1 750 M€). Les titres de placement comprennent avant tout des O.P.C.V.M. (1 963 M€), soit un montant légèrement inférieur à celui constaté au 31 décembre 2018. La valeur des investissements non cotés a augmenté de moitié et c'est un fait notable dû à la recherche de placements plus rémunérateurs dans un contexte de taux obligataires très bas. Il est toutefois prévu que les placements moins liquides restent limités.

La gestion des placements financiers du Fonds de réserve est très professionnelle, ce qui se traduit par des cessions et des achats de titres en cours d'année. Elle n'appelle pas de remarque et les mesures prises au cours des années récentes pour limiter les frais de gestion ont déjà été soulignées.

La valeur du stock d'or, dont le volume est inchangé, augmente très sensiblement (21,3 %) conformément à l'évolution en 2019 du cours du métal précieux.

Le montant des disponibilités bancaires (ligne « Banques » du bilan) a enregistré une forte augmentation : 240,7 M€ au 31 décembre 2019 au lieu de 92,44 M€ un an plus tôt. Parmi les nombreuses opérations qui aboutissent à ce montant figurent :

- le versement de l'excédent budgétaire de l'Exercice 2016 de l'Etat (35,9 M€) ;
- le placement de disponibilités de l'Etat auprès du F.R.C. afin d'améliorer leur rémunération ;
- en sens inverse, le transfert au Fonds de Réserve d'une partie des actions inaliénables de la S.B.M., important jeu d'écriture déjà mentionné, s'est traduit en 2019 par une recette de 118,1 M€ pour le budget de l'Etat et par une dépense équivalente pour le F.R.C.

Pour garantir à long terme le versement des pensions de retraite de la Fonction Publique, un montant de 80 M€ était venu compléter en 2018 un premier placement de 130 M€ effectué en 2017 au sein du Fonds de Réserve. Cette seconde « Poche » a été portée elle aussi à 130 M€ au cours de l'année 2019. Les deux poches, dont la valeur atteint 280 M€ fin 2019, doivent être encore majorées progressivement jusqu'à un objectif déterminé par une étude d'actuaire. L'existence d'un « Canton Retraites » au sein du F.R.C. a été officialisé par une Ordonnance Souveraine du 29 novembre 2019.

C. Evolution du passif du fonds

Par construction, le passif du F.R.C. est égal à l'actif (5 708 M€).

La dotation (capitaux propres du Fonds), soit 5 181 M€, augmente en 2019 de 134 521 363 €.

Comme il a été mentionné, le solde du dépôt de l'Etat (budget) au Fonds de Réserve Constitutionnel a atteint 238 M€ au 31 décembre 2019, soit 18 M€ de plus qu'un an plus tôt.

* *
*

OBSERVATIONS DU GOUVERNEMENT PRINCIER
AU PROJET DE RAPPORT PUBLIC ANNUEL 2020
DE LA COMMISSION SUPÉRIEURE DES COMPTES

- **Page 10 - Recettes des services administratifs** : Le Gouvernement Princier précise d'une part, que les systèmes informatiques du Service des Titres de Circulation sont en cours de refonte, et indique d'autre part, que diverses démarches ont été entreprises pour le recouvrement des dettes de compagnies aériennes. Ces démarches ont été interrompues durant la période exceptionnelle de pandémie mais seront reprises afin d'aboutir à un apurement complet des dettes.

- **Page 20, (6^{ème} et 7^{ème} paragraphes)** : Le Gouvernement Princier partage l'avis de la Commission Supérieure des Comptes concernant le versement des aides publiques et la nécessaire surveillance de l'utilisation qu'il en est faite. Par ailleurs, à l'occasion de la préparation budgétaire, la Direction du Budget et du Trésor s'efforce d'obtenir les éléments les plus récents s'agissant des reliquats de subventions non utilisées et d'ajuster le montant des subventions en fonction des reports à nouveau qui sont constatés dans le dernier bilan disponible.

- **Pages 22 à 23 - Point 2** : Le projet de réforme budgétaro-comptable en cours, ainsi que le développement des outils de programmation pluri-annuelle du Département de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme, devraient permettre, à terme, des améliorations en ce sens avec l'objectif d'une meilleure intégration des prévisions de programmation triennale et décennale. Le suivi budgétaire par opérations pourra ainsi être facilité et amélioré.

- **Page 29 (4^{ème} paragraphe)** : L'Article 708.979 regroupe des travaux qui pourront être réalisés sur un seul exercice budgétaire (article annuel). Il porte notamment toutes les demandes de petits travaux et d'aménagements des services tandis que les Articles 708.979/2 et 708.979/3, inscrits au plan triennal, portent des opérations de plus grande envergure réalisées sur plusieurs exercices.

* *

*



imprimé sur papier recyclé

IMPRIMERIE GRAPHIC SERVICE
GS COMMUNICATION S.A.M. MONACO

